



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°21/09

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt et un le 17 mars à 18h00 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christel Refour.

Date d'envoi de la convocation : le 11 mars 2021

Présents : MM. Mmes, C. Batailh, M. Bonifay, M. Brault, G-A. El Jamal, J-C. Greslou, I. Malzy, P. Olivieri, C. Refour, J-F. Sele,

Excusés : P. Cardin, F. Silvente

01 - Objet : Budget du CCAS – Approbation du budget primitif 2021

Lors de sa séance du 27 janvier 2021, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour 2021.

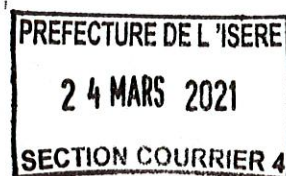
A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 soumis à adoption, qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à **1 476 000,00 €**
- Pour la section d'investissement à **31 700,00 €**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver, par chapitre, le budget primitif du CCAS 2021, annexé à la présente délibération, tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le **17 MARS 2021**



Pour le Président,
La Vice-présidente,
Christel Refour

